ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

SEIZIÈME ANNÉE (1886-1887)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 15 NOVEMBRE 1886

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, PRÉSIDENT DU CONSEIL; **HÉLY D'OISSEL**, VICE-PRÉSIDENT; **E. BOUTMY**, de l'Institut, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France; **E. BEAUSSIRE**, de l'Institut; **P. BETHMONT**, premier président de la Cour des Comptes; **Adolphe d'EICHTHAL**; **Albert HUBNER**; comte **L. de SÉGUR**; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris; **H. TAINE**, de l'Académie française; **C. de VARIGNY**.

COMMISSAIRE : M. **E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M. **Émile BOUTMY**, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, de l'Institut; **AUDIBERT**, procureur général près la Cour des Comptes; **BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **Ch. BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire; **CARNOT**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **FLOURENS**, président de section au Conseil d'État, professeur honoraire de l'École; **GLASSON**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École; **S. GOLDSCHMIDT**, fondateur d'une chaire d'Économie politique à l'École; **JANET**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut; **G. PICOT**, de l'Institut; **Léon SAY**, de l'Académie française, sénateur, ancien ministre; **DE VIEL-CASTEL**, de l'Académie française.

III. — CORPS ENSEIGNANT

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Albert SOREL.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études.
LYON-CAEN, professeur à la Faculté de Droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de Droit.
FUNCK-BRENTANO.
PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des Lettres.
Ph. DE FERRARY, professeur au Collège Chaptal.
E. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École.
Alexandre RIBOT, ancien député.
Francis CHARMES, directeur des Affaires politiques et du Contentieux au Ministère des Affaires étrangères.
Jules DIETZ.
André LEBON, chef de cabinet du président du Sénat.
J. FLACH, professeur au Collège de France.
DUNOYER, conseiller d'État.
CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École des Mines.
DE FOVILLE, chef du bureau de statistique au ministère des Finances, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.
AUG. ARNAUNÉ, docteur en droit.

MM. **Léon SAY**, de l'Académie française, sénateur, ancien ministre.
René STOURM, ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes.
Clément JUGLAR.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
Gabriel ALIX.
Anatole LEROY-BEAULIEU, publiciste.
VANDAL, auditeur de 1re classe au Conseil d'État.
Paul LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur au collège de France.
SILVESTRE, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.
Henri CORDIER, chargé de cours à l'École des langues orientales.
Paul PELET.
WILHELM, secrétaire du Comité du Contentieux de la Marine et des Colonies.
COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
MACHART, inspecteur des Finances, commissaire gal des Chemins de fer.
RŒDERER, inspecteur des Finances.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.
MOTHERÉ, professeur au Lycée Charlemagne.

ANNÉE 1886-1887

TABLEAU DES COURS DU 15 NOVEMBRE 1886 AU 5 JUIN 1887

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. Le Vavasseur de Précourt, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE.

(*Une leçon par semaine.*)

Organisation du pouvoir central. — Principes généraux de droit public et administratif. — Séparation des pouvoirs. — Pouvoir constituant, pouvoir exécutif, pouvoir législatif; droit électoral.

Organisation administrative. — Président de la République. — Ministres. — Conseil d'État. Juridiction administrative, ses organes, ses règles de compétence et de procédure. — Conflits.

Organisation financière (Cour des Comptes). — Instruction publique : Conseil supérieur. — Régime des cultes. — Armée, recrutement, état des officiers.

Organisation judiciaire. — Comparaison avec les pays étrangers

M. Gabriel Alix.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

(*Deux leçons par semaine.*)

Introduction : Résumé des principes généraux du Droit administratif.

I. — *Gestion des Intérêts locaux.*

1° — De l'Administration provinciale dans les divers États de l'Europe.
De l'Administration provinciale dans l'Ancien Régime.
Du département. — Son histoire. — Budget départemental. — Des divers services publics départementaux. — Voirie départementale. — Chemins de fer d'intérêt local.
2° — De l'Administration communale dans les divers États de l'Europe.
De la commune française. — Patrimoine communal. — Des divers marchés passés au nom de la commune. — Budget; Octroi. — De l'accroissement des charges locales en France depuis cinquante ans. — Des divers services publics communaux. — Voirie communale. — Chemins vicinaux et ruraux. — Instruction primaire. — Sections de commune.
Administration des grandes capitales : Londres, Berlin, Paris.
Du mouvement de décentralisation qui s'est produit en France depuis 1830.
Du mouvement de centralisation qui s'est produit dans d'autres États.
3° — Colonies françaises et Algérie. — Histoire et organisation. — Budget colonial.
4° — Des établissements publics et d'utilité publique. — Question de la propriété des personnes morales. — Principales institutions d'assistance publique et de prévoyance.

II. — *Juridictions administratives.* — Résumé du cours au point de vue de la compétence de ces diverses juridictions.

M. le lieutenant-colonel Niox, professeur à l'École supérieure de guerre.

(*Une leçon par semaine.*)

Organisation militaire comparée des puissances étrangères. (Cours complémentaire).

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

M. René Stourm, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *Revenus publics ordinaires. Impôts et Domaines.* — Impôts directs : (impôts de répartition et de quotité). — Impôts indirects. — Impôts de consommation. — Monopoles exercés ou délégués par l'État. — Revenus divers. — Domaines. — Forêts.

II. — *Crédit public. Ressources extraordinaires des budgets.* — Crédit public. — Emprunts et Dette. — Amortissements. — Conversions. — Cours forcé. — Dette flottante. — Moyens de trésorerie.

M. Machart et M. Rœderer, Inspecteurs des Finances.

(*Deux conférences par semaine.*)

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration.

Nota. — Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'Inspection.

M. Colmet-Daage, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

Examen théorique et pratique du décret du 31 mai 1862, au point de vue du contrôle de la Cour des Comptes.
Budget général de l'État; contrôle judiciaire.
Établissements de bienfaisance et comptabilités spéciales.
Comptabilité-matières.

ÉCONOMIE POLITIQUE

M. Cheysson, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École des mines.

(*Une leçon par semaine.*)

INTRODUCTION. — Besoins; Travail; Richesse; Utilité; Capital; Valeur.
La Statistique. — Son rôle vis-à-vis de l'Économie politique.

I. — PRODUCTION. — Travail : Division du Travail; Liberté du Travail. — Capital; les machines. — La nature : la propriété. — Le classement des industries. — Le climat et les lieux.

II. — RÉPARTITION. — Salaire — Rente. — Intérêt. — Profit.
Rapport entre le capital et le travail. — Importance et caractères de l'harmonie. — Patronage. — Association. — Institutions de prévoyance. — Syndicats. — Grèves. — Collectivisme.

III. — CIRCULATION. — L'échange; la Monnaie; le Crédit; les Banques; le Commerce; les Douanes.

IV. — CONSOMMATION. — Consommations publiques et privées. — L'État; son rôle et ses limites. — L'Impôt. — Les travaux publics.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. André Lebon, chef de cabinet du président du Sénat.

(*Une conférence par semaine.*)

Les constitutions actuelles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de la Belgique et de l'Italie.

GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

M. Gaidoz, directeur à l'École des Hautes Études.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — Histoire de la formation des États de l'Europe orientale (Austro-Hongrie. — États de la Péninsule balkanique. — Empire ottoman. — Empire russe.
2. — Géographie politique; distribution des races, des langues et des religions dans ces États.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1789 A 1830

M. Albert Sorel.

(*Une leçon par semaine.*)

PREMIÈRE ANNÉE.

1. — Droit public de l'Europe en 1789.
2. — La Révolution française et l'Europe.
3. — L'Empire français et l'Europe.
4. — Le congrès de Vienne et les traités de 1815.
5. — Les congrès d'Aix-la-Chapelle, Troppau, Laybach, Vérone.
6. — Indépendance de la Grèce. — La question d'Orient, de 1820 à 1830.
7. — Droit public de l'Europe en 1830.

M. Albert Sorel.

(*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractères des principales cours et des cabinets de l'Europe. — La presse politique dans les pays étrangers.

M. de Ferrary.

(*Une conférence par semaine.*)

Histoire de la formation territoriale des principaux États de l'Europe et de leurs relations internationales au moyen âge.

M. Lévy-Bruhl.

(*Une leçon par semaine.*)

Histoire de l'idée d'unité nationale en Allemagne (XIX[e] siècle). (Cours complémentaire).

DROIT DES GENS

M. Funck-Brentano.

(*Une conférence par semaine.*)

Le professeur complètera son cours de l'année dernière par l'analyse des auteurs qui ont traité du droit des gens (Grotius, Pufendorf, Vatel, Heffter, Bluntschli, etc.). Exposé de leurs doctrines.

DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL

M. Renault, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Nationalité d'origine; naturalisation; conséquences d'un démembrement de territoire. — Territoire; traités de limites et de voisinage. — Condition des étrangers (Législation; traités de commerce et d'établissement; capitulations, traités avec l'Extrême-Orient). — Statut personnel et réel; exécution des jugements et actes étrangers; compétence à l'égard des étrangers. — Application de la loi pénale; extradition.

STATISTIQUE, COMMERCE EXTÉRIEUR ET GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

M. Levasseur, de l'Institut.

(*1[er] trimestre, une leçon par semaine.*)

Statistique. — La population de la France dans le passé. — Méthode d'investigation et procédés d'exposition. — Démographie. — État et mouvement de la population française au XIX[e] siècle. — Étude comparée des naissances, mariages, décès en France et à l'étranger; tables de survie. — Émigration et colonisation. — Accroissement de la population. — Équilibre des nations et des races dans le monde.

M. de Foville, chef du Bureau de statistique et législation comparée au ministère des Finances.

(*2[e] trimestre, une conférence par semaine.*)

Transformations successives du système commercial de la France. — Tarif général. — Tarif conventionnel. — Explications des termes usités dans les relevés de l'administration des Douanes. — Commerce général et spécial. — Modes d'évaluation. — Admissions temporaires. — Drawbacks. — Marine marchande, etc. — Statistique du commerce extérieur.

M. Pigeonneau, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une conférence par semaine.*)

1. — Les statistiques commerciales. — Grandes routes de commerce. — La marine marchande de la France et des principales puissances commerçantes.
2. — Relations de la France avec les États européens et les pays baignés par la Méditerranée. — Les grands ports. — Comparaison du commerce extérieur des principaux États.
3. — Le commerce européen en Afrique, en Asie, en Océanie. — Le canal de Suez. — Les Indes, la Chine, le Japon, l'Australie, les colonies françaises, etc.
4. — Relations de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne avec les États-Unis, le Brésil et les Républiques de l'Amérique du Sud. — Le Canal de Panama.

M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.

(*Une leçon par semaine.*)

Des systèmes coloniaux des principaux pays : Espagne, Portugal, Angleterre, Hollande, France.

LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France.

(*Une leçon par semaine.*)

Le Droit de propriété.

I. — *La propriété foncière et la propriété mobilière dans leur développement historique.* — (France, Italie, Espagne, Grande-Bretagne et Irlande, États-Unis, Allemagne, Autriche-Hongrie, États scandinaves, Russie, Grèce, Orient, Amérique du Centre et du Sud, etc.). — Leur importance relative aux diverses époques historiques. — Influence du régime foncier sur la condition des personnes et la constitution des États. — Abolition de la féodalité en Europe; affranchissement des personnes et des terres. — Extension croissante de la propriété mobilière. — Conséquences au point de vue du droit moderne.

II. — *La transmission de la propriété.* — Propriété foncière : Publicité. — Transcription. — Livres fonciers. — Cadastre. — Propriété mobilière : Tradition.
Liberté testamentaire. — Réserve. — Substitutions fidéicommissaires. — Partage d'ascendants.
Transmission par voie de succession *ab intestat.* — Régimes successoraux en vigueur dans les divers pays. — Concentration ou morcellement. — Droit d'aînesse.

III. — *La propriété comme instrument de crédit.* — Le gage et l'hypothèque. — Les lettres de gage, les bons fonciers, les banques hypothécaires.

DROIT ANNAMITE

M. Silvestre, ancien chef de la justice indigène en Cochinchine, Directeur des affaires civiles et politiques au Tonkin en 1884-1885.

(Deux leçons par semaine.)

Le cours aura lieu pendant le second semestre, à partir du 1er mars 1887.

Droit annamite. — Historique, divisions du droit.

Lois rituelles : des devoirs envers le souverain, envers les ancêtres; des devoirs réciproques des particuliers. — Lois administratives. — Lois civiles : des personnes, de la famille, des biens, des obligations.

Administration annamite. — Historique.

Constitution de l'État : le souverain, les grands corps de l'État.

Divisions administratives : la région, la province, la préfecture, la sousprefecture, le canton, le village. — Impôts. — Commerce et industrie. — Travaux publics. — Armée.

HISTOIRE DES RAPPORTS DES ÉTATS OCCIDENTAUX AVEC L'EXTRÊME-ORIENT

M. Cordier.

(Une leçon par semaine.)

1. — Notions sommaires pour l'époque antérieure au XVIIIe siècle; découverte du Cap de Bonne-Espérance; conquêtes portugaises; expéditions hollandaises. — La France et l'Angleterre aux Indes au XVIIIe siècle.

2. — L'Angleterre, la France, la Russie, les États-Unis et l'Allemagne dans les pays de l'Extrême-Orient au XIXe siècle.

3. — Histoire contemporaine : La Chine, la Cochinchine, le Tong-king, Siam et le Japon depuis 1860.

COURS DE LANGUES

Allemand : M. Leser, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.
Anglais : M. Motheré, professeur au lycée Charlemagne.
Russe : M. Leger, professeur au Collège de France (cours complémentaire).

DIVISIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Deux années : 1886-87 — 1887-88

SECTION ADMINISTRATIVE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Organisation administrative comparée. (Le Vavasseur de Précourt.)	2 années.
Matières administratives. (Alix)	2 —
Système financier des principaux États. (Stourm.)	1 —
Des revenus publics et des impôts. (Stourm.)	1 —
Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.)	2 —
Statistique; commerce extérieur et législation douanière. (Levasseur. — De Foville.)	1 —
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. (Boutmy. — Ribot.)	1 —
Constitutions de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie. (A. Lebon.)	1 année.
Histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789. (Dietz. — Charmes.)	1 —
Anglais ou Allemand.	

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit international conventionnel. (Renault.) — Législation civile comparée. (Flach.) — Législation commerciale et maritime comparée. (Lyon-Caen.) — Législation coloniale française. (Wilhelm.)

SECTION DIPLOMATIQUE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Géographie et Ethnographie. (Gaidoz.)	1 année.
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (Sorel.)	2 —
Tableau de l'Europe contemporaine. (A. Leroy-Beaulieu) et Affaires d'Orient depuis 1856. (Vandal.) *Ensemble*	1 —
Histoire diplomatique de 1648 à 1789. (Pigeonneau. — De Ferrary.)	1 —
Géographie économique. (Pigeonneau.) — Commerce extérieur et législation douanière. (De Foville.)	1 —
Droit des gens. (Funck-Brentano.)	2 —
Droit international conventionnel. (Renault)	2 années.
Législation commerciale et maritime comparée. (Lyon-Caen.)	1 —
Anglais ou Allemand.	

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit constitutionnel. (Boutmy. — Ribot. — A. Lebon.) — Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) — Organisation administrative comparée. (Le Vavasseur de Précourt.) — Législation civile comparée. (Flach.) — Histoire de la formation des principaux États de l'Europe au moyen âge. (De Ferrary.) — Histoire des rapports des États occidentaux avec l'Extrême-Orient. (H. Cordier.)

SECTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Économie politique (Dunoyer. — Cheysson.)	2 années.
Système financier des principaux États. (Stourm.)	1 —
Des revenus publics et des impôts. (Stourm.)	1 —
Statistique; commerce extérieur et législation douanière. (Levasseur. — De Foville.)	1 —
Géographie économique. (Pigeonneau.)	1 —
Organisation administrative comparée. (Le Vavasseur de Précourt.)	2 —
Matières administratives. (Alix.)	2 —
Législation commerciale et maritime comparée. (Lyon-Caen.)	1 année.
Droit international conventionnel (conférence). (Renault.)	1 —
Anglais ou Allemand.	

MATIÈRES FACULTATIVES

Législation civile comparée. (Flach.) — Conférence pour la préparation à l'Inspection des Finances (Machart. — Ræderer), ou à la Cour des Comptes. (Colmet-Daage.) — Géographie coloniale. (Paul Pelet.) — Monnaie, crédit et change. (Arnauné.)

SECTION COLONIALE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Organisation du pouvoir central. (Le Vavasseur de Précourt.)	1 année.
Matières administratives : budget, marchés de l'État. (Alix.)	1 trimestre.
Revenus et impôts. (Stourm.)	1 année.
Droit international conventionnel (conférence). (Renault.)	1 —
Géographie économique. (Pigeonneau.)	1 —
Commerce extérieur et législation douanière. (De Foville.)	1 trimestre.
Systèmes coloniaux. (Paul Leroy-Beaulieu.)	1 —
Droit et administration annamites. (Silvestre.)	2 années.
Législation coloniale française. (Wilhelm.)	1 trimestre 1/2
Histoire des rapports des États occidentaux avec l'Extrême-Orient. (H. Cordier.)	1 trimestre 1/2
Géographie coloniale. (Paul Pelet.)	1 — —
Économie politique : monnaie, change, crédit. (Arnauné.)	1 — —
Anglais.	

MATIÈRES FACULTATIVES

Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) — Droit des gens. (Funck-Brentano, cours.) — Législation commerciale et maritime comparée. (Lyon-Caen.) Annamite, Chinois ou Arabe[1].

1. Ces cours seront suivis à l'École des Langues orientales vivantes.

SECTION GÉNÉRALE — DROIT PUBLIC ET HISTOIRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Législation civile comparée. (Flach.)	1 année.
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. (Boutmy. — Ribot.)	1 —
Constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. (A. Lebon.)	1 —
Histoire parlementaire et législative depuis 1789. (Dietz. — Charmes.)	1 —
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (Sorel.)	2 —
Tableau de l'Europe contemporaine (A. Leroy-Beaulieu) et Affaires d'Orient depuis 1856. (Vandal.) *Ensemble*	1 —
Droit des gens (cours). (Funck-Brentano.)	1 année.
Économie politique. (Cheysson.)	1 —
Finances. (Stourm.)	2 —
Géographie et Ethnographie. (Gaidoz.)	1 —
Anglais ou Allemand.	

MATIÈRES FACULTATIVES

Organisation administrative comparée. (Le Vavasseur de Précourt.) — Législation commerciale et maritime comparée. (Lyon-Caen.) — Droit international conventionnel. (Renault.) — Économie politique. (Dunoyer.)

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'Enseignement de l'École des Sciences politiques est *le couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des Affaires étrangères. Légations. Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**
6. **SERVICE COLONIAL.** (Directions de l'intérieur; administration des affaires indigènes; emplois dans les grandes compagnies industrielles et financières.)

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales. (Banques. Contentieux des grandes Compagnies. Inspection des chemins de fer, etc.)

Pendant les dernières années, les résultats des concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare peuvent se résumer ainsi :

CONSEIL D'ÉTAT

De 1877 à 1886, sur 54 candidats reçus, 43 appartiennent à l'École. A tous les concours, les élèves préparés par l'École ont obtenu les premières places.

INSPECTION DES FINANCES

De 1877 à 1886, sur 40 candidats reçus, 37 appartiennent à l'École. Depuis 1880 tous les candidats reçus ont été préparés par l'École.

COUR DES COMPTES

Aux concours de 1879, de 1882, de 1884 et de 1886, les élèves de l'École ont obtenu 12 places sur 13.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pendant les dernières années, tous les élèves présentés par l'École ont été reçus dans les premiers rangs. Au concours de 1886, sur 11 candidats reçus, 9, dont le premier, appartiennent à l'École.

ORGANISATION. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École. Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Aucun auditeur ne peut s'inscrire aux conférences de préparation pour l'Inspection des Finances ou pour la Cour des Comptes, s'il n'est inscrit, en outre, au cours de finances, ou au cours d'organisation administrative, ou au cours de matières administratives, ou au cours d'économie politique.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend dans chaque section des Cours et des Conférences; il est plus général dans les Cours, plus spécial et plus pratique dans les Conférences. Les institutions et les faits ne sont pas exposés seulement dans leur état actuel. Le professeur les suit dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

La durée des études est de deux ans; on peut les commencer chaque année.

Les Cours et Conférences sont distribués en *cinq sections* : I. Section administrative; II. Section diplomatique; III. Section économique et financière; IV. Section coloniale; V, Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'École, les élèves et les auditeurs qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement est réparti de manière à pouvoir se combiner avec les études de licence ou de doctorat en droit. Dans les trois premières sections, le cadre des études a été déterminé, non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'État, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels le candidat pourra trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section coloniale prépare aux emplois administratifs des colonies et des pays de protectorat; son organisation, dès à présent adaptée aux besoins de l'Extrême-Orient, sera prochainement étendue aux pays de droit musulman (Algérie-Tunisie). Une entente spéciale a été établie avec l'École des langues orientales vivantes pour que les élèves de cette section puissent y étudier les langues annamite, chinoise ou arabe. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'École le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'Anglais, d'Allemand et de Russe ont lieu, chacun deux fois par semaine.

EXAMENS, DIPLOMES, BOURSE DE VOYAGE

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de la première année, un examen général et final à l'expiration de la seconde année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves. Elles portent *sur toutes les matières obligatoires* de la section choisie par le candidat, et, en outre, sur les matières facultatives qu'il désigne.

Les candidats admis dans chaque section par le jury d'examen reçoivent un certificat de capacité qu'ils peuvent échanger contre le diplôme, moyennant un droit de 20 francs. Des prix en livres, pour une valeur totale de 1,200 francs, sont attribués aux cinq candidats classés les premiers et ayant obtenu une moyenne déterminée.

Une *Bourse de voyage*, d'une valeur de 5,000 francs, est mise au concours, tous les cinq ans, entre les élèves diplômés depuis un an au moins, et cinq ans au plus, qui auront satisfait aux conditions spécifiées par le règlement de l'École. Les boursiers doivent rapporter un mémoire résumant les résultats d'une étude faite à l'étranger ou en France. Le prochain concours aura lieu en juin 1889.

GROUPES DE TRAVAIL

Les *groupes de travail* sont des conférences où d'anciens élèves, réunis sous la direction de leurs anciens maîtres, traitent par écrit et discutent des questions spéciales, actuelles et pratiques. Les meilleurs des mémoires élaborés dans les groupes sont insérés dans un Recueil publié sous les auspices de l'École. Trois groupes sont actuellement organisés : celui de Finances, sous la direction de MM. Léon Say, de Foville, Stourm et Arnauné; celui de Droit public et privé, sous la direction de MM. Ribot, Alix, Renault et André Lebon; celui d'Histoire et Diplomatie sous la direction de MM. Sorel, Pigeonneau et Vandal.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (a) à l'École; (b) à la Société d'enseignement supérieur; (c) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1886-1887

L'année scolaire commencera le lundi 15 novembre et finira le 6 juin 1887. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au secrétariat à partir du 3 novembre.

Les cours seront suspendus : du vendredi 31 décembre (inclus) au mercredi 5 janvier (exclus); du vendredi-saint (inclus) au lundi après la semaine de Pâques (exclus); le jour de Noël, le lundi, le mardi gras, le jeudi de l'Ascension et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTIONS

1° INSCRIPTION D'ENSEMBLE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée à tous les cours et conférences tant réguliers que complémentaires (1), et à la bibliothèque.	175 fr.	300 fr.

2° INSCRIPTIONS PARTIELLES

Un cours (une leçon par semaine)	50 fr.
Id. (deux leçons par semaine)	100
Une conférence (une leçon par semaine)	40
Id. (deux leçons par semaine)	80

3° COURS DE LANGUES

Allemand ou Anglais (deux leçons par semaine)	30 fr.	50 fr.

4° BIBLIOTHÈQUE

Pour les auditeurs inscrits	30 fr.
Pour les personnes étrangères à l'École	50

1. A l'exception du cours de Russe pour lequel on prend une inscription spéciale.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 19919.